

FRAIS ANNUEL	
① FRAIS DE DOSSIER (uniquement pour les nouveaux élèves)	95 €
② COTISATIONS ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE + ASSURANCE	91.50 €
① / ② 2 règlements séparés à remettre avec le dossier complet	
③ CONTRIBUTION FAMILLES	800 € (50% à partir du 3 ^{ème} enfant)
④ ACTIVITES PEDAGOGIQUES	160 €
⑤ CANTINE	6 € le repas
⑥ GARDERIE	- 2 € l'unité - Forfait selon le nombre de garderie à la semaine
⑦ REINSCRIPTION	40 € par enfant
⑧ FOURNITURES SCOLAIRES	55 €
CLASSE DECOUVERTE	Selon le projet 360€ max
COTISATION APEL	25 € (facultatif)

① Frais de dossier

Les frais de dossier sont à régler au moment de l'inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'après leur règlement. Ces frais sont acquis à l'établissement, ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription ; ils ne sont donc pas remboursés si la famille se désiste avant la rentrée.

② Cotisations de l'Enseignement Catholique et Assurance (mutuelle Saint Christophe)

Les cotisations servent à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national. Elles sont intégralement reversées aux destinataires

ADEL	31,90 €
AAEC	38,40 €
UDOGEC	8,40 €
Fondation La Salle	4,11 €
Mutuelle St Christophe (assurance scolaire)	8,69 €
TOTAL pour l'année	91,50 €

Cette somme est à verser en même temps que les frais d'inscription ou de réinscription.

L'établissement assure l'ensemble de ses élèves. Elle couvre votre enfant **24h/24, 7 jours/7** du jour de la rentrée 2025 à la veille de la rentrée 2026 à l'école, en vacances et à la maison pour tout ce qui **pourrait lui arriver**. De même, votre enfant est couvert lors de **sorties scolaires et activités facultatives**. Une attestation sera disponible sur votre espace adhérent. Cette assurance ne couvre pas les dommages que votre enfant pourrait causer à autrui. Dans ce cas l'enfant est couvert par votre contrat multirisque habitation ou votre responsabilité civile chef de famille. Un flyer vous sera transmis pour information.

③ Contribution des familles (montant par enfant et par mois)

L'Ensemble Scolaire Sainte Marie – Les Jonquilles La Salle est un établissement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat. La contribution familiale prend en compte ce qui n'est pas financé par l'Etat ; elle est indispensable pour couvrir les frais suivants :

- les constructions et l'entretien des bâtiments,
- les achats de mobilier et d'équipements pédagogiques,
- les frais engagés au titre de l'animation pastorale,
- le versement de certaines charges sociales liées à la rémunération des enseignants.

La contribution famille est de 80,00 € par mois. A partir du 3^{ème} enfant, la contribution mensuelle est de 40,00 €.

④ Activité pédagogique

Cette rubrique de facturation recouvre notamment :

- L'éveil musical et les cours de Musique,
- Les intervenants en EPS (baseball, claquettes, hand-ball...),
- Les sorties pédagogiques (hors classes découvertes)
- Les intervenants en motricité
- Les cours d'anglais

⑤ Cantine

Les repas doivent **être achetés à l'avance** (6 € le repas) à l'**accueil** ou **par CB sur le site** Ecole Directe.

Tous les élèves auront une carte de cantine qui vous sera facturée pour un montant de 4,50€. Cette carte est aussi utilisée pour la sortie de l'école et la garderie. Toute carte perdue ou détériorée sera refaite et facturée.

Maternelle : si l'enfant doit manger à la cantine, chaque parent remettra la carte à la maîtresse ou à l'aide maternelle le matin même.

Primaire : chaque élève se présente à la cantine et passe sa carte devant le lecteur qui débitera automatique un seul repas.

⑥ Garderie

La garderie exceptionnelle s'achètera à l'accueil ou par internet. Les forfaits au mois seront mis sur le relevé de scolarité.

Pour le forfait, l'inscription se fera en début d'année sur votre espace école directe parti enfant.

Les forfaits sont un engagement annuel et ne peuvent être modifiés en cours d'année.

⑦ Réinscription

Ces frais vous seront demandés chaque année au moment de la réinscription de votre enfant pour l'année suivante.

⑧ Fournitures Scolaires

Les enseignants commandent cahiers, fichiers, peinture, autres matériels pour l'ensemble de leur classe.

LES MOYENS DE PAIEMENTS

Les relevés de scolarité **sont transmis par le site Ecole Directe. La facture couvre une période de 2 mois.** Votre règlement peut être effectué, par chèque à l'ordre de : OGEC SAINTE MARIE LES JONQUILLES, par CB via ECOLE DIRECTE ou en espèces, par prélèvement automatique le 07 de chaque mois sur une période de **10 mois** :

- 07 octobre (pour le 1^{er} relevé)
- 07 juillet (pour le dernier relevé)

Sauf contre ordre **écrit** de votre part, le prélèvement automatique reste effectif chaque année **jusqu'à la fin de la scolarité** de votre enfant dans l'établissement « Sainte Marie – Les Jonquilles La Salle ».

En cas de **rejet de paiement**, les frais bancaires sont à la charge des familles concernées.